

A.S.A. DE LA BAR MOYENNE 2^{ème} PARTIE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE N° 1-2009

Date de convocation : 02 mars 2009

Date de réunion : 16 mars 2009

Nombre de voix en exercice : 1.967

Nombre de voix présentes ou représentées : 1.068

L'an DEUX MILLE NEUF, le lundi 16 mars à 14h00 se sont réunis en assemblée générale les Membres de l'Association Syndicale Autorisée de la Bar Moyenne 2^{ème} Partie légalement convoqués à la mairie de la Neuville à Maire.

Sous la présidence de Monsieur Bernard LAUNOIS

Etaient présents en tant que syndics :

Monsieur Jean François ADNET
Monsieur André BERTEAUX
Monsieur Pierre BERTEAUX
Monsieur Patrick CORNET
Monsieur Dominique FAUCHERON
Madame Andrée GEANCY
Monsieur Philippe GOGLIN
Monsieur Maurice LARDENNOIS
Monsieur Bernard LAUNOIS
Monsieur Eric LETINOIS
Monsieur Bernard MICHAUX
Monsieur Régis PAQUIT
Monsieur Denis PAYON
Monsieur Maurice ROUSSEAU
Monsieur Bruno VALET

Etaient Absents excusés :

Monsieur Benoît HARBOUX, conseiller technique de la Chambre d'Agriculture SUAT/UDASA,
Madame Marilyn MEZIERE, agent administratif de la Chambre d'Agriculture SUAT/UDASA,

ORDRE DU JOUR :

- Compte administratif 2008
- Présentation du Budget 2009
- Renouvellement des syndics (groupe 1)
- Point sur les travaux 2008
- Prévisions travaux 2009
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes, et note la présence au complet du comité syndical.

Compte administratif 2008 :

Le compte administratif établi en accord avec le receveur de l'Association est conforme au compte de gestion.

La section de fonctionnement représente un excédent de 12.083,99 €.

Résultat du vote : Pour : Unanimité

Budget 2009 :

Les décisions suivantes sont prises :

- Section de fonctionnement :

Les membres du comité demandent le concours du receveur de Carignan pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, et acceptent de verser l'indemnité correspondante.

Il est décidé d'allouer une somme forfaitaire de 152,45 € (ligne 6532) pour l'année au Président en compensation des dépenses engagées par celui-ci dans l'exercice de sa fonction.

Le montant des taxes syndicales reste inchangé pour l'exercice 2009, à savoir Classe 1 et 3 5,34 € HT, et classe 2 et 42,67 € HT.

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 26.200 €.

Résultat du vote : pour : Unanimité

Renouvellement des Syndics :

Le groupe 1 est à renouveler. Il est composé de Eric LETINOIS, André BERTEAUX, Régis PAQUIT, Andrée GEANCY, Pierre BERTEAUX, Maurice ROUSSEAUX, Bernard LAUNOIS, et Philippe GOGLIN.

Monsieur André BERTEAUX présente sa démission, il ne souhaite plus faire partie du comité syndical en raison de son âge.

Monsieur LAUNOIS le remercie pour son implication et son travail pour l'ASA, il a été syndic, Président puis a nouveau syndic.

Le Président demande si une personne de l'assemblée serait intéressée pour remplacer Monsieur BERTEAUX au sein du comité syndical.

Monsieur METILLON Jacky d'Omicourt propose sa candidature.

Le groupe est soumis au vote.

Résultat du vote : Pour : Unanimité

Point sur les travaux 2008 :

Travaux sur émissaires :

Le président demande au conseiller de présenter les travaux réalisés en 2008.

Suite à la visite de la commission des travaux du 23 juillet 2008, les travaux de débroussaillage ont été réalisés comme suit :

- La commune de La Neuville à Maire :
 - 1 Débroussaillage des fossés entre chemin de Bar et Vanerais
 - 2 Débroussaillage des contre-fossés du chemin de Bar.
 - 3 Débroussaillage des fossés entre le chemin de Bar et de Wattan
 - 4 Débroussaillage du ruisseau de la Grande Naue entre le chemin de Bar et Chemin de Wattan

- 5 Débroussaillage du fossé du chemin de la Barrière à droite en venant du village, fossé du paquis qui vient des étangs et celui de la RN jusqu'à l'abreuvoir. Réalisation partielle
- 6 Fossé long du chemin des étangs.
- 7 Ruisseau des longues Royes de la Bar au chemin de la Barrière (le sous bois ne sera pas à faire) il est demandé un traitement en haie comme représenté sur le terrain et un passage dans le fond du lit. L'abaissement en hauteur n'a pas été faite.
- 8 Débroussaillage du fossé sous le village entre la Grande Naue et les Jardins

– La commune de Sauville :

- 9 Débroussaillage du fossé longeant le canal démarrant 180m après l'écluse de Sauville jusqu'au ruisseau de St Rémy, l'accès se fera à partir du chemin de hallage du Canal. Débroussaillage des 2 fossés au lieu dit les Puisselets qui se jettent dans le ruisseau de St Rémy
- 10 Débroussaillage du fossé du Préyau en amont et aval de l'ancienne voie ferrée
- 11 Débroussaillage du contre fossé du chemin de pierre à droite sur 50m en allant vers la Bar

– La commune de Tannay :

- 12 Débroussaillage du fossé du prés Roha la clôture sera écartée par l'exploitant avant intervention et faire le fossé qui longe le chemin en direction de la coopérative agricole de Juniville.
- 13 Débroussaillage du ruisseau des 4 bornes de la Bar au gros chêne
- 14 Fossé sous la route de Tannay/Sauville, débroussaillage du Canal à la Bar
- 15 2 fossés entre la route de Sauville et la Bar dans les Prés Roha ont été curés et un passage busé démonté sur un fossé au Pré la Vache entre le Canal et la Bar.

- La commune de Vendresse, La Cassine

- 16 Débroussaillage du fossé de Comté allant du Canal Gendarme à la Bar
- 17 Débroussaillage des contres fossés du chemin de la Cassine à la ferme de Bar

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise CAILLET en ce qui concerne le débroussaillage pour un montant de 3.500 € HT et le curage par l'Ets GARREC Alain pour un montant de 400 € HT.

Le Président demande s'il y a des remarques concernant les travaux réalisés.

Il est signalé que l'entreprise, lors du débroussaillage dans la prairie de comté, a cassé du matériel à plusieurs reprises en raison du dépôt sauvage d'ancienne clôture provenant du parc de Mr Frédéric SIMON. Le comité décide de lui envoyer un courrier, car l'ASA à payer des heures de travaux dans le « vide » correspondant au temps de réparation.

Travaux sur cours d'eau : entretien et aménagement :

Le président demande au conseiller de présenter les travaux réalisés.

Les travaux d'entretien prévus sur tout le linéaire de la Bar en 2007 ont été réalisés des mois de juillet à novembre par l'entreprise Forêt et environnement Ardennais.

Ces travaux sont réalisés dans le cadre du programme d'entretien mis en place par l'ASA en 2007, ils sont financés par l'Agence de l'eau Rhin Meuse à hauteur de 50 % et du conseil Général à hauteur de 20 %.

Concernant les aménagements, il s'agissait de mise en place de clôture ; pompe à museau et plantations sur la Bar au niveau de la ferme de Maison Bar, et sur le ruisseau de St Rémy en amont et aval de la Ferme La Gravelle. A ce jour, il reste une partie des clôture à réaliser en amont de la Gravelle. Les plantations seront réalisés fin mars début Avril.

Les travaux de coupe sélectives représentent 18.500 € HT pour les 13 kms de la rivière Bar, et les aménagements 4.919,07 € HT.

Pour l'ensemble de ces travaux la maîtrise d'œuvre a été assurée par l'UDASA pour un montant de 3.513 € HT.

Travaux Prévisionnels 2009 :

Le président demande au conseiller de faire l'inventaire des fossés non traités en 2008 et donc reportés en 2009.

– La commune de La Neuville à Maire :

- 1 Débroussaillage du fossé du chemin de la Barrière à droite en venant du village, fossé du paquis qui vient des étangs et celui de la RN jusqu'à l'abreuvoir. Réalisation partielle
- 2 Fossé long du chemin des étangs, il sera nécessaire de réaliser un curage.
- 3 Ruisseau des longues Royes de la Bar au chemin de la Barrière (le sous bois ne sera pas à faire) il est demandé un traitement en haie comme représenté sur le terrain et un passage dans le fond du lit. L'abaissement en hauteur n'a pas été faite.
- 4 Curage du fossé sous le village entre la Grande Naue et les Jardins

– La commune de Sauville :

- 5 Le débroussaillage du fossé longeant le canal à partir de l'écluse de Sauville jusqu'au ruisseau de St Rémy n'est pas suffisant, il sera nécessaire de faire un léger curage, l'accès se fera à partir du chemin de hallage du Canal. (Autorisation demandée par ASA auprès de VNF)

Le président demande le tour des communes afin de recenser les besoins sur les différentes communes

Tannay :

Débroussaillage entre la Coopérative de Juniville et la Bar
Fossé pré la Vache sous Tannay accès difficile, car terrain toujours frais

Le Mont Dieux :

Ruisseau des 4 bornes à partir de la route et fossé long du chemin allant vers la Forêt du Mont Dieux jusqu'au bois.

Sauville :

Débroussaillage du fossé de la Boureauderie jusqu'au St Rémy
2 fossés sous les fermes de la Loire
Quelques sorties de drainage envasées à la Baronnerie sur le ruisseau des indits.

La Neuville à Maire

Contre fossés Chemin de Bar.
Fossé du Chemin de la Barrière
Contre Fossé du chemin de Vannerais

Vendresse La Cassine :

2 à 3 fossé dans la prairie de Comté dans le secteur de maison Bar.

La commission chargée de la visite des travaux se tiendra le 10 avril 2009 à 13h30, le rendez vous est fixée à la Neuville à Maire

Entretien et aménagement de cours d'eau 2009 :

Le Président demande au conseiller de présenter le programme pour 2009 ; sachant qu'il a une année de retard.

Le conseiller indique que lors de la dernière commission technique de réception de travaux, il avait été décidé de réaliser un entretien sur le ruisseau des Indits et sur le Canal Gendarme et de retarder l'intervention sur le ruisseau de St Rémy.

Le conseiller indique qu'il estime le travail d'entretien de ces ruisseaux à savoir gestion de la ripisylve du ruisseau des Indits et du Canal Gendarme sur un linéaire 5.100 ml de à 16 000 € HT **soit 19.136 € TTC.**

Un aménagement des berges de la Bar sur la commune de Tannay est envisagée avec Mme WARSMAN, propriétaire exploitante de pâtures au niveau des Pré Le moine et de Pont Bar soit un linéaire de 1.258 m de clôture sur la base de 2,75 € HT du ml et de 3 pompes à museaux finançable à hauteur de 50 % par l'agence Rhin Meuse avec à la condition d'une implantation de végétation diversifiée.

Il est entendu que l'ASA se porte maître d'ouvrage des travaux, mais qu'il sera rappelé auprès de Madame WARSMAN 50% du montant des travaux pour la pose des clôtures et des pompes à museaux dans le cas où le dossier de subvention serait accepté.

Détail du dossier d'aménagement :

Fourniture et pose clôture 1.258 ml : 3.460 € HT
Fourniture et pose de 3 Pompes à museau : 480 € HT
Fourniture et plantations : 1.600 € HT

Maîtrise d'œuvre des Travaux 2009 : estimation 3.231 € HT

Soit Total des travaux cours d'eau 2009 : 24.771 € HT soit 29.626 € TTC

Plan de financement :

Agence de l'eau Rhin Meuse : 50%
Conseil Général : 20 % sauf clôture et Pompe.
ASA : 30 à 50%

Le président demande s'il y a des questions concernant les travaux présentés.

Pas de question

Le président demande le vote des travaux et le plan de financement

Pour : Unanimité

Questions diverses :

Le conseiller fait part des réflexions en cours concernant la DCE objectif 2015.

Concernant les travaux d'avenir, le conseiller indique que des efforts d'amélioration des cours d'eau doivent être entrepris avec l'installation d'une ripisylve sur les linéaires dénudés. En complément, dans le cadre de l'objectif fixé par la DCE de bon atteinte de qualité des milieux d'ici 2015 à 2027, des aménagements sont à prévoir sur les cours d'eau du périmètre. Les fédérations nationale et départementales pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ont pour mission de proposer et appliquer des interventions d'amélioration, ils disposent pour ce faire de moyens financiers non négligeables. Actuellement pour le département des Ardennes, la fédération départementale prépare par le biais de son schéma piscicole un certain nombre de recommandations. Pour 2010, une présentation des préconisations sera faite sur les différents périmètres et il faudra alors décider de l'engagement de l'ASA dans la démarche. Les quelques expériences en matière d'aménagement sur les ASA n'ont pas été à l'encontre des objectifs des propriétaires et exploitants.

Plus de question

N'ayant plus de questions, le Président lève la séance à 11h00

Le Président,

Bernard LAUNOIS